

CONSEIL DE SIVOS

21 Mars 2022 à 18h30

Présents :

Mesdames CHENU, FAVREAUX, MARTIN

Messieurs BOIZUMAULT, GANTHY, PERTUS, TEXIER

Absent : M COVELLA qui a donner pouvoir à M TEXIER

Secrétaire de séance : Mme CHENU

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 08-02-2022
- Délibération : Election du président du SIVOS François Rabelais
- Délibération : Délégation du Conseil Syndical au Président du SIVOS François Rabelais
- Présentation du budget Primitif 2022
- Délibération vote des demandes de participations aux Communes de Taillebourg et d'Annepont
- Délibération : Vote du Remboursement des heurs des agents de la commune de Taillebourg pour l'année 2022
- Questions diverses.

1. Approbation du Procès-Verbal

M. GANTHY présente le PV de la séance du 09/02/2022 et demande s'il y a des remarques.

Vote : Tous pour

2. Délibération : Election du président du SIVOS François Rabelais

M. BOIZUMAULT doyen préside la séance.

Installation du Conseil :

Représentants de la Commune d'Annepont

Délégués titulaires :

- M. BOIZUMAULT Francis
- Mme CHENU Francine
- M PERTUS Christian

Délégués suppléants

- Mme GERVIER Caroline
- Mme MARTIN Sandrine
- Mme BLIECK Sonia

Représentants de la Commune de Taillebourg

Délégués titulaires :

- M GANTHY Philippe
- M TEXIER Pierre
- M COVELA-RODIGUEZ Guillaume

Délégués suppléants :

- Mme Albert Sylvie
- M GALLAIS Gérard
- Mme FAVEAUX Claire

En préambule, M Boizumault fait part du souhait de la Commune d'Annepont de faire avancer le dossier de la construction de l'école.

Il serait bon d'aller jusqu'à l'appel d'offre afin d'avoir le coût réel et après avoir eu la connaissance des subventions possibles en voir la faisabilité, sans oublier les coûts de fonctionnement de la structure.

M BOIZUMAULT est candidat pour la présidence du SIVOS.

Vote : 5 pour, 1 abstention.

3. Délibération : Délégation du conseil syndical au président du Sivos.

Vote : Tous pour

4. Présentation du budget primitif 2022

M GANTHY présente le budget primitif 2022

Des hausses significatives sont prévues aux chapitres combustibles, alimentation, fournitures scolaires et charges de personnel.

M Ganthy présente également un plan prévisionnel de financement pour la nouvelle école.

M Boizumault serait favorable à ce que le terrain pour la construction soit la propriété du Sivos et à ce que la Commune d'Annepont participe aux travaux de voirie nécessaires pour l'école.

5. Délibération : Vote des demandes de participations des communes de Taillebourg et Annepont

Suite à la présentation du budget 2022 , il est nécessaire que les deux communes apportent la somme de **220 321.33 euros**

Taillebourg : 151 470.91

Annepont : 68 850.42

6. Délibération : Vote du remboursement des heures des agents de la commune de Taillebourg pour l'année 2022

Les taux horaires des agents communaux mis à disposition par la commune de Taillebourg ayant augmenté par rapport au dernier calcul fait pour les participations des 2 communes, un rattrapage est nécessaire. M Texier a également évalué le coût de l'électricité et de l'eau pour la maison du parc où se trouve la cantine, une classe et la garderie ainsi que pour la maternelle, le Sivos ne payant rien jusqu'à aujourd'hui.

Coût supplémentaire des agents communaux :	10714.56
Electricité :	2661.61
Eau :	2083.98

M Boizumault demande à ce que soit affiné les dépenses d'eau et d'électricité par la suite.

Vote : tous pour

7. Questions diverses

M TEXIER propose de demander l'aide de la SEMDAS pour établir le plan de financement du projet école.

M BOIZUMAULT s'occupe des contacts.

Fin de la séance : 20h30